Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_019-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trente et un mars deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 24 mars 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, adjoints au Maire, René DAULY, Didier QUINTIN, Jérôme CHEVRIER, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Aurélie MASSON, Christophe BOITARD, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN.

Absents : Solenn MEURO (pouvoir à Martine CARIMALO), Christelle VARGIU (pouvoir à Rémi BLANCHARD), Damien POSSEME (pouvoir à Vanessa MORIN)

Secrétaire de séance : François NEVEU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3

DCM2026/019 : DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Madame Le Maire informe l'Assemblée que la commune est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Les conseillers nouvellement élus doivent y renouveler leurs délégués.

La commune doit être représentée dans les organismes suivants :

- Syndicat Départemental d'Energie (SDE22)
- Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
- Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement (SPL B2A)
- Pompes Funèbres Intercommunales (PFI)
- Syndicat Intercommunal de voirie et d'aménagement public (SIVAP)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22)
- Comité National d'Action Sociale (Correspondant CNAS)
- Correspondant défense
- Correspondant sécurité

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-7 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès des différentes structures dont elle est membre,

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_019-DE

Syndicat Départemental d'Energie SDE 22	- Titulaire : Rémi BLANCHARD - Suppléant : François NEVEU
Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public SIVAP	- Titulaires : Rémi BLANCHARD René DAULY - Suppléants : Didier QUINTIN Jérôme CHEVRIER
Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC	- Régis LANCIEN
Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement (SPL B2A)	- Laurence MAHÉ
Pompes Funèbres Intercommunales (PFI)	- Ségolène CLAVERIE
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22)	- Jérôme CHEVRIER
Comité National d'Action Sociale (Correspondant CNAS)	- Laurence MAHÉ
Correspondant Défense	- Laurence MAHÉ
Correspondant Sécurité routière	- Miguel REBOURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la désignation des élus, représentants la commune, dans les structures dont elle est membre telle que présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
François NEVEU